

LES CHIFFRES

À partir de 1967, la question de la légitimité et de l'équité de la peine capitale aux États-Unis est étudiée.

En 1972, la Cour Suprême des États-Unis statue dans l'arrêt *Furman v. Georgia* que la peine de mort est un traitement cruel et exceptionnel, incompatible avec le respect du concept de dignité humaine du VIII^{ème} amendement de la Constitution.

En 1976, la Cour Suprême, dans l'arrêt *Gregg v. Georgia*, autorise la reprise de la condamnation à la peine capitale à la condition que la procédure ne soit pas arbitraire et que le condamné puisse faire appel. C'est donc à partir de 1976 que commence la période «moderne» de la peine de mort aux États-Unis.

De 1977 à la fin de l'année 2018, le nombre d'exécutions a été de 1490 (1316 par injection létale, 160 par électrocution, 11 en chambre à gaz, 3 par pendaison et 3 par peloton d'exécution).

81,3% de ces exécutions ont eu lieu dans les États du Sud, 12,3% dans le Midwest, 6,1% dans l'Ouest et 0,3% dans le Nord-Est.

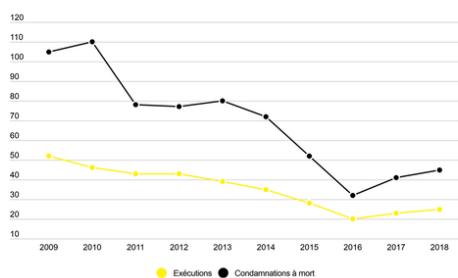
Depuis les années 2000, la baisse du recours à la peine de mort est notable.

En 2018, 45 condamnations à la peine capitale ont été prononcées et 25 exécutions ont eu lieu.

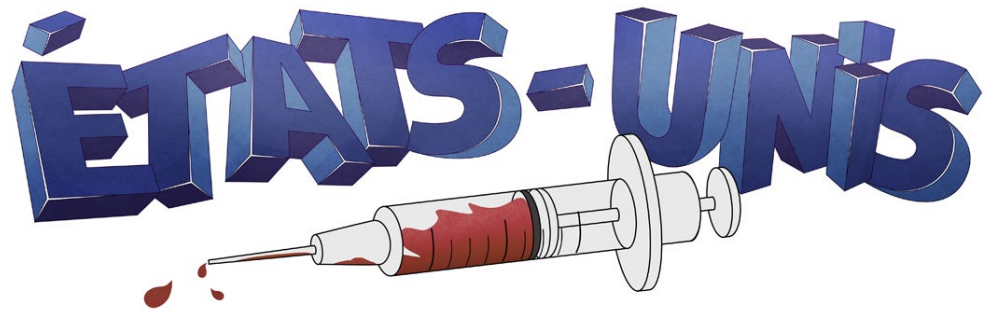
Depuis 2009, les États-Unis sont le seul pays du continent américain à avoir procédé à des exécutions.

CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS

AUX ÉTATS-UNIS 2009-2018



LA PEINE DE MORT AUX



LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Les 32 États non-abolitionnistes, ainsi que le Gouvernement fédéral et l'armée ont leurs propres législations criminelles.

Les chefs d'inculpation

La réquisition de la peine capitale est possible pour plusieurs crimes mais n'est utilisée que pour les homicides. Le ou les crimes doivent avoir été commis avec des circonstances aggravantes ou en réunion.

L'éventail des circonstances aggravantes est très large et très différent selon les États (34 en Californie, 22 au Colorado). C'est le procureur, élu ou nommé par des élus, qui détermine si le crime est passible de la peine de mort.

Le choix de requérir la peine capitale dépend de critères aléatoires tels que les circonstances prises en compte, la localisation du crime ou le procureur en charge de l'affaire.

Le jugement et la sentence

L'accusation et la défense questionnent les jurés potentiels et demandent au juge de récuser tous ceux qu'ils estiment partiaux. Les jurés doivent nécessairement être prédisposés à la peine capitale, sinon ils ne sont pas retenus.

La condamnation à mort est prononcée uniquement sur verdict unanime d'un jury populaire de douze personnes. Dans certains États (Alabama, Delaware, Floride et Indiana), si les jurés ne parviennent pas à un accord, le juge peut intervenir.

Le processus d'appels

Selon les États, le processus d'appels comporte 7 à 10 étapes. D'abord l'examen de la condamnation, puis la possibilité de réviser le procès et enfin une ultime requête, l'*Habeas corpus*, sont vus successivement par la cour d'appel de l'État (étape facultative dans certains États) puis par la cour suprême de l'État et enfin par la Cour Suprême des États-Unis.

Pour finir, une demande de clémence est formulée au gouverneur ou au bureau des pardons de l'État.



LES PARTICULARITÉS

Depuis 2016, les États-Unis ne figurent plus parmi les 5 pays du monde pratiquant le plus grand nombre d'exécutions.

Dans ce classement il y a invariablement, la Chine en 1^{ère} place et l'Iran en 2nde, suivent en 2018 : l'Arabie saoudite 3^{ème}, le Viêt-Nam 4^{ème} et l'Irak 5^{ème}.

Parmi les pays développés (pays où la majorité de la population a accès à ses besoins vitaux ainsi qu'à l'éducation), seuls les États-Unis et le Japon continuent de procéder à des exécutions.

AMNISTIE
INTERNATIONALE



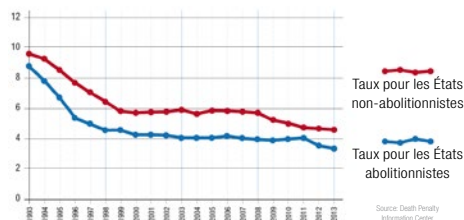
COORDINATION POUR
L'ABOLITION DE LA
PEINE DE MORT

LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE ET LA PEINE DE MORT

Les politiciens américains maintiennent que la peine de mort est acceptable car la majorité de la population y est favorable. Hors les sondages varient pourtant du tout au tout selon les questions posées. Si la seule option proposée est la peine capitale, alors 63% seront pour. Mais si la possibilité de la prison à perpétuité y est opposée, alors seulement 50% restent favorable à la peine de mort.

La peine de mort pose un réel problème économique. Elle implique un surcoût par rapport à l'alternative qu'est la perpétuité. C'est 2 à 3 fois plus cher car l'enquête est plus détaillée, la procédure plus longue et les appels plus nombreux. De plus en plus d'États réfléchissent à l'abolition afin de pouvoir disposer de ces ressources pour lutter contre la criminalité.

Taux d'homicide aux États-Unis (pour 100.000 habitants par an)



LES FAMILLES DE VICTIMES

Le système judiciaire justifie le recours à la peine capitale en soutenant que ce traitement correspond à la violence du crime commis par le condamné. La volonté est de satisfaire les familles de victimes en obtenant réparation.

Les proches de victimes qui sont en accord avec la Justice estiment que le procès et le verdict sont forcément justes et que la peine est alors "méritée".

Mais d'autres en doutent et expriment que leurs souffrances sont accentuées par la longueur de la procédure judiciaire. Ils affirment que l'exécution d'un homme ne pansera pas leurs plaies.

« Si nous laissons ceux qui tuent nous transformer en meurtriers, alors c'est le triomphe du mal et cela ne fait qu'aggraver la situation pour chacun. »

Renny Cushing, fils de victime



L'INFLUENCE SUR LA CRIMINALITÉ

Toutes les études avec les chiffres du FBI ou du Bureau of Justice Statistics démontrent que la peine capitale n'a aucun effet dissuasif sur les crimes violents et ne rend pas la société plus sûre.

Les États ayant aboli la peine de mort ont des taux d'homicides égaux ou plus bas que la moyenne nationale.

Par ailleurs, les individus s'appêtant à commettre des crimes violents ne se sentent presque jamais concernés par la menace de la peine de mort.

LES ACCUSÉS ET LA JUSTICE

Les condamnés à la peine capitale ont été majoritairement mal défendus. 95% se voient attribuer un avocat commis d'office et même parfois ce sont des avocats radiés du barreau qui sont réquisitionnés.

Pendant le procès, l'accusation a plus de moyens que la défense de l'accusé. Hors, c'est à ce moment là qu'il importe de prouver sa non-culpabilité ou des circonstances atténuantes, car il est très compliqué de le prouver ultérieurement lors des appels.



Le cas de Troy Davis

État de Géorgie, 1989, un jeune homme noir est condamné pour le meurtre d'un policier blanc qui n'était pas en service.

Même si la quasi totalité des témoins oculaires se sont rétractés, même si un témoin qui maintient ses dires pourrait être l'auteur du crime, même sans preuves matérielles, aucun recours n'a abouti et Troy Davis a été exécuté en 2011.

LES DOUTES ET LES ERREURS

En étudiant les procès ayant conduit à une condamnation à la peine de mort, la justice des États-Unis n'apparaît pas comme un système parfait et équitable.

Nombreuses sont les histoires d'avocats de la défense dormant lors du procès ou oubliant de faire témoigner des individus disculpant l'accusé, de témoins mensongers, de policiers ayant fabriqué des preuves ou obtenu des aveux selon des méthodes douteuses, de membres du jury choisis selon des critères partiels ou encore de juges refusant des éléments majeurs du dossier.

De 1973 à 2018, 164 personnes ont été innocentées, après en moyenne 11,3 ans dans le couloir de la mort. 21 ont été innocentées grâce à des preuves ADN.

De sérieux doutes sur la culpabilité d'au moins une dizaine de condamnés qui ont été exécutés demeurent.

LE COULOIR DE LA MORT

La population du couloir

Au 1^{er} octobre 2018, il y avait 2721 condamnés à la peine de mort. Ils sont très majoritairement issus de populations défavorisées.

La population afro-américaine est de 12% aux États-Unis. Hors les détenus du couloir de la mort sont à 42% afro-américains, 43% blancs, 13% latinos et 2% autres.

L'appartenance ethnique des victimes démontre une réelle discrimination. Aux États-Unis, le nombre de victimes de meurtres afro-américaines et blanches est égale. Mais pour les affaires sanctionnées par la peine capitale les victimes étaient afro-américaines à 15%, blanches à 76%, latinos à 7% et autres à 2%.

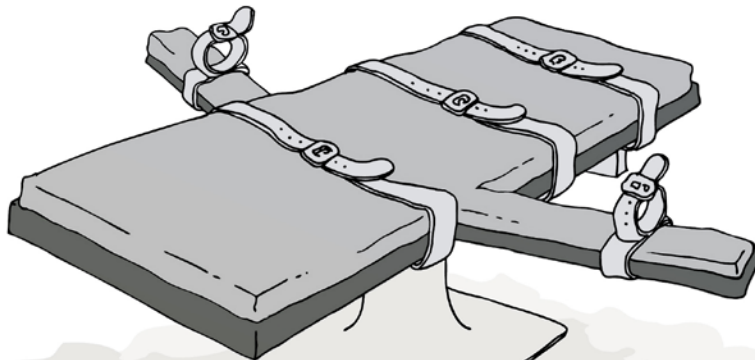
Parmi la population des couloirs de la mort près de 2% sont des femmes. 54 sont détenues dans 18 États.



Les conditions de détentions

Les conditions d'enfermement varient beaucoup selon les États. En général, les cellules mesurent entre 6m² et 9m².

Parfois cependant, comme au Missouri, les condamnés à mort sont détenus selon les mêmes conditions que la population carcérale générale.



Le syndrome du couloir

Le maintien en isolement prolongé entraîne pour de nombreux détenus des problèmes psychiatriques (dépression, maladie mentale, apathie). Le taux de suicide y est 10 fois plus élevé que dans l'ensemble des États-Unis.

10% des exécutions concernent des «volontaires», c'est-à-dire des détenus qui refusent de poursuivre leurs appels.

Les délais

En 1990, le délai moyen de détention dans le couloir de la mort avant d'être exécuté était de 7,9 ans, en 2000 le délai était de 11,4 ans et en 2010 le délai était de 14,8 ans.

Cet allongement de la durée moyenne d'incarcération avant l'exécution s'explique d'abord par le fait que le processus d'appels s'étale sur une période plus longue et ensuite par la baisse du nombre des exécutions.

Les familles des détenus

En 2007, Martina Correia, sœur de Troy Davis a écrit : « Non, je n'ai tué personne, je n'ai même jamais subi de procès. Je suis dans le couloir de la mort parce que c'est là que vit mon frère.

Ils disent que nous sommes du côté du tueur; nous avons été traités comme des criminels plusieurs fois.

Nous avons temporairement perdu notre lieu de culte, nos amis, nos emplois. Nous sommes devenus des victimes invisibles, des tourmentés, des méprisables, nous sommes devenus des ennemis de l'État. »

L'INJECTION LÉTALE EN QUESTION

Plusieurs entreprises pharmaceutiques, depuis 2009, ont cessé pour des raisons éthiques de vendre aux États-Unis, les produits utilisés pour les injections létales. Des États se trouvent donc en pénurie de «cocktail de la mort».



Pour les États qui exécutent et où le protocole prévoyant l'administration de trois substances menant à la mort par arrêt cardiaque n'est plus disponible, de nouveaux protocoles d'exécution par injection sont expérimentés, il s'agit le plus souvent d'une injection massive d'anesthésiant.

Depuis sa première utilisation en 1982, au minimum 30 exécutions ne se sont pas correctement déroulées et ont duré plus de 20 minutes. Des signes de souffrances ont régulièrement été observés par les témoins.

CARACTÈRE INHUMAIN ET CRUEL DE L'EXÉCUTION

La mention indiquée sur l'acte de décès des exécutés est « homicide ».

L'exécution implique que du personnel carcéral mette en application la décision de justice. Nombre d'entre eux expriment leurs doutes face à l'application de cette sanction irréversible. Ils redoutent d'être le dernier maillon d'un système défaillant.

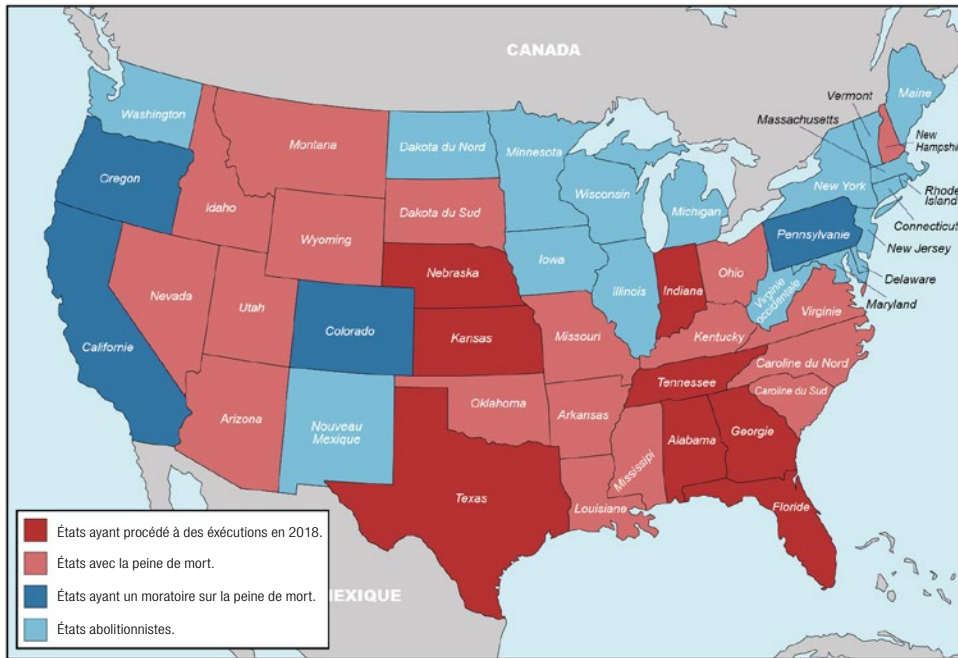
La peine de mort est le symptôme d'une culture violente et non pas une solution pour sécuriser un État.

L'exécution d'un individu est une atteinte aux droits humains fondamentaux qui se révèle être une réponse sommaire, inefficace, cruelle et inhumaine à la lutte contre la criminalité, la recherche de justice, ou la réparation des préjudices subis par les victimes.

L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT AUX ÉTATS-UNIS

Peu à peu, les autorités admettent la faillibilité du système policier et judiciaire ainsi que l'irréversibilité de la peine de mort. Avec 18 États abolitionnistes, les États-Unis suivent la tendance à l'abolition observable dans le reste du monde ces dernières décennies.

Entre 2007 et 2015, 7 États ont aboli la peine de mort. Les gouverneurs de ces États ont tous cité les nombreuses erreurs judiciaires le coût exorbitant de l'application de la peine de mort et l'effet dissuasif inexistant comme des raisons ayant éclairé leur choix. D'autres États (Californie, Colorado, Oregon et Pennsylvanie) imposent un moratoire sur les exécutions et recommandent un réexamen de l'application de la peine de mort.



L'abolition pour les personnes avec des troubles mentaux

Au moins une quarantaine de détenus ont été exécutés malgré leur déficience mentale avant 2002. Cette année-là, dans sa décision *Atkins v. Virginia*, la Cour Suprême des États-Unis a interdit l'exécution de condamnés déficients mentaux, parce que cela rendrait l'exécution arbitraire. Il est inconstitutionnel d'exécuter quelqu'un qui ne pourrait pas comprendre sa sentence.

Mais chaque État est libre d'évaluer selon ses propres critères qui est atteint ou non de déficience mentale. Ainsi dans certains États (Géorgie, Ohio, Oklahoma, Texas), il est très compliqué de faire valider un diagnostic de handicap mental. C'est pourquoi, des condamnés ayant un quotient intellectuel très bas (inférieur à 70) ou des symptômes de maladies psychiatriques ont quand même été récemment exécutés.

L'abolition pour les mineurs au moment des crimes

En 2005, un jugement de la Cour Suprême des États-Unis, dans l'affaire *Roper v. Simmons*, a aboli la peine de mort pour les personnes de moins de 18 ans.

La Cour a conclu que : « *Les mineurs ayant un sens de la culpabilité atténué, ils ne méritent pas autant qu'on leur applique les peines les plus sévères* ». L'arrêt Roper reconnaît que les enfants manquent de maturité, que leur sens des responsabilités n'est pas totalement développé, qu'ils sont vulnérables aux mauvaises influences et aux pressions extérieures et que leur caractère n'est pas complètement formé. Pour ces raisons, ils ne sont pas classables « *dans la catégorie des pires délinquants* » auxquels on réserve les traitements les plus sévères.

Entre 1977 et 2005, 22 personnes de moins de 18 ans au moment des faits ont été exécutées aux États-Unis.

Déclaration universelle des droits de l'Homme

Article 3: Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.
Article 5: Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
Article 7: Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi.



AMNISTIE ET LES ÉTATS UNIS

AMNISTIE INTERNATIONALE rappelle que chacun a droit à une justice équitable.

Par ailleurs, AMNISTIE INTERNATIONALE dénonce le fait que les conditions de détention en sécurité maximale bafouent les normes internationales selon lesquelles les détenus doivent être traités avec dignité.

AMNISTIE INTERNATIONALE est contre la peine de mort en toute circonstance car elle viole les droits humains fondamentaux, et constitue la forme de punition la plus cruelle, inhumaine et dégradante. AMNISTIE INTERNATIONALE mène une campagne permanente pour l'abolition inconditionnelle et universelle de la peine de mort.

JOIGNEZ LA LUTTE POUR L'ABOLITION !!!

Contactez-nous :

pdm.coordination@amnistie.ca

Visitez-nous :

amnistiepdm.ca

Suivez-nous :

[Facebook.com/AI.Canada.PDM.DP](https://www.facebook.com/AI.Canada.PDM.DP)

[Twitter.com/AmnistiePDM](https://twitter.com/AmnistiePDM)

AMNISTIE
INTERNATIONALE

